

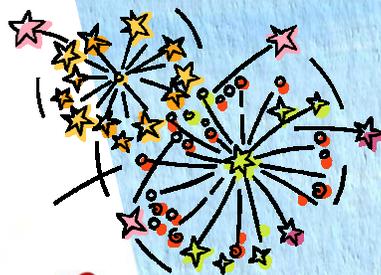
# L'ECHO DILON

VOLUME 4, NUMÉRO 2

ÉTÉ 2014



La Fête  
nationale  
du Québec  
à Cranbourne



**Le 23 juin**

**C'est ici que ça se passe !**

Lieu: Site de l'OTJ,  
109, rue du Centenaire

**Feu de camp  
à 21h et feu  
d'artifice à 22h  
par un artificier**



Date de tombée 15 août

L'ÉCHOdilon est notre bulletin trimestriel d'informations municipales, communautaires, sportives et récréatives distribué gratuitement à tous les résidents de Saint-Odilon.

Le contenu des textes est la responsabilité de chaque auteur ou organisme.

**Rédaction:**

Denise Roy

**Collaboratrices:**

Lucille Carbonneau

Dominique Giguère

Stéphanie Maheux

**Mise en page:**

Marjolaine Deblois

**Impression:**

Stéphanie Maheux

**Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne**

111, rue Hôtel de ville

Saint-Odilon

Tél: 418-464-4801

Fax: 418-464-4800

[www.saint-odilon.qc.ca](http://www.saint-odilon.qc.ca)

# L'ECHO municipal

## BRIGADIER SCOLAIRE



Nous sommes présentement à la recherche d'un brigadier scolaire pour la traverse des élèves du primaire pour l'année 2014-15.

Cette personne est rémunérée au taux horaire de 17\$/heure pour un total de 2,5 heures par semaine.

Elle devra être disponible pour l'année scolaire complète et être présente aux heures suivantes:

8h à 8h15 et de 14h45 à 15h

Si vous êtes intéressé, appelez au bureau municipal 418-464-4801.

## IMPORTANT

### (aux agriculteurs et agricultrices)

La municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne demande la collaboration des agriculteurs et agricultrices concernant l'épandage de lisier et de fumier solide provenant de leur exploitation. Comme par les années passées une attention spéciale vous est suggérée :

Pendant la *période du 1<sup>er</sup> juin au 3 août*, il n'y aura pas d'épandage le **samedi et le dimanche**.

Du *10 août au 31 août* pas d'épandage le **dimanche**.

La première semaine des vacances de la construction soit du *21 juillet au 25 juillet* **pas d'épandage**.

Votre collaboration est demandée de porter attention aux résidus qui s'échappent de vos épandeurs afin de garder nos routes propres. Spécialement cette année, un effort supplémentaire vous est demandé de **ne pas épandre** quelques jours avant le festival qui aura lieu du 18 au 20 juillet. Merci, c'est très apprécié !

C'est en se respectant qu'on peut vivre en harmonie dans notre municipalité.

Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé pour les vacances du lundi 21 juillet au vendredi 1er août.

## OFFRE D'EMPLOI : JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS

### RESPONSABILITÉS :

Sous la responsabilité du contremaître des travaux publics ou de l'inspecteur municipal, le titulaire aura pour responsabilité de réaliser les activités opérationnelles et techniques des services municipaux.

### TÂCHES :

Soutien général aux divers services municipaux (voirie, loisirs, usine d'épuration, égouts...).

Travaux généraux d'entretien et de réfection des rues, chemins, routes, infrastructures et bâtiments municipaux.

Déneigement des rues, chemins, route, trottoirs et stationnements de la municipalité

Entretien et réparation des véhicules, outillages et équipements municipaux.

Répondre aux divers appels d'urgence.

Toutes autres tâches connexes demandées par l'autorité municipale.

### EXIGENCES :

Permis Classe 1 ou 3 obligatoire.

Expérience dans le déneigement un atout.

Secondaire V ou l'équivalent.

Bon dossier de conducteur et permis de conduire en règle.

Habile et bonne connaissance de l'outillage en général.

Bonne santé physique.

Facilité et capacité aux travaux manuels.

Posséder une grande disponibilité, de l'autonomie et un excellent sens de l'organisation

Facilité à communiquer avec le public, poli, discret et courtois.

### CONDITIONS :

Salaire selon expérience.

Nombre d'heures garanti lors de la saison hivernale pour le déneigement.

Horaire variable en fonction des saisons, des travaux, des appels et de la météo.

Approbation assujettie à un essai de 6 mois.

*\*Le masculin est seulement utilisé pour alléger le texte, l'offre s'adresse autant pour les femmes que les hommes.*

*\*La Municipalité remercie les candidats de leurs intérêts, toutefois, nous ne communiquerons qu'avec les personnes dont la candidature est retenue.*

---

Toute personne intéressée peut soumettre sa candidature en adressant son curriculum vitae au bureau municipal, **au plus tard le vendredi 27 juin 2014 à 12h00**, à l'attention de Mme Dominique Giguère, Directrice générale, aux coordonnées mentionnées précédemment ou par courrier électronique ([direction.generale@saint-odilon.qc.ca](mailto:direction.generale@saint-odilon.qc.ca)).

---

## SSI Saint-Odilon de Cranbourne PRÉVENTION 2014

### Feu à ciel ouvert – Procédure

Il est interdit à quiconque d'allumer ou de permettre d'allumer un ou des feux à ciel ouvert sur le territoire de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne, sauf pour les cas suivants :

#### Feu dans une la zone urbaine:

Domestique Le feu est allumé dans un foyer muni d'une cheminée et d'un dispositif adéquat de pare-étincelles

#### Feu dans la zone non urbaine :

Feu de camp **Pas de permis**

Respecter les conditions D et H ici-bas et l'avis de la SOPFEU (B).

Domestique **Permis émit par la municipalité**

Matières à brûler

Brûlage d'abattis pour une maison, chalet, remise.

Gazon, feuilles, branche, bois.

Superficie et hauteur

Maximum de 9.3 mètres carrés (100 pieds carrés)

Maximum de 2.5m (8.2 pieds) de haut

Surveillant sur place et la durée du feu

Minimum une personne majeure

Durée de 12 heures maximum et de jour

Industriel **Permis émit par la SOPFEU**

Brûlage d'abattis pour des fins agricoles

Brûlage d'abattis pour la construction de route, bâtisse commerciale, ligne électrique.

Brûlage sylvicole (débris forestiers)

Brûlage dans les bleuetières



**Remarque : Dans le cas du permis émit par la municipalité, il doit être demandé trois jours avant auprès du bureau de la municipalité de Saint-Odilon.**

Le détenteur du permis de brûlage doit être majeur et vérifier, avant de procéder au brûlage, avec la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU), en appelant au **1-800-563-6400** ou sur le site Internet **sopfeu.qc.ca**, afin de s'assurer qu'il n'y a pas interdiction de brûlage.

Même si toutes ces conditions sont respectées, il est tout de même impératif de vous assurer de la direction des vents avant de faire votre feu pour éviter d'enfumer vos voisins, ce qui constituerait un acte de nuisance.

Le permis n'autorise sous aucune condition le brûlage de matières dangereuses ou polluantes.

Le demandeur doit aménager et conserver un coupe-feu autour des matières destinées au brûlage en enlevant de la surface toute matière combustible sur une distance d'au moins cinq (5) fois la hauteur des amoncellements.

Le Service Incendie de Saint-Odilon ne se tient pas responsable en cas de problèmes.

Aviser les voisins environnants de l'endroit du brûlage ainsi que la date et les heures.

Avoir en sa possession sur les lieux où doit être allumé le feu, l'équipement requis pour combattre un incendie engendré par ce feu, tels que : boyaux d'arrosage, chaudières d'eau, extincteurs....

EN RÉSUMÉ			
<b>VILLAGE</b>	<b>Zone Urbaine</b>		
	<b>Feu de camp</b>	<b>Feu domestique</b>	<b>Feu industriel</b>
Est-ce que je peux faire un	Oui	Non	Non
Besoin d'un permis de la municipalité	Non		
Foyer avec une cheminée et un pare-étincelles	Obligatoire		
<b>RANGS</b>			
	<b>Zone Non urbaine</b>		
	<b>Feu de camp</b>	<b>Feu domestique</b>	<b>Feu industriel</b>
Est-ce que je peux faire un	Oui	Oui	Oui
Besoin d'un permis de la municipalité	Non	Oui	
Besoin d'un permis de la SOPFEU			Oui
Foyer avec une cheminée et un pare-étincelles	Pas obligatoire		
Conditions D, H et l'avis de la SOPFEU (B)	Oui		
Conditions A, B, C, D, E, F, G, H		Oui	Oui
<b>L'avis de la SOPFEU est aussi sur le site de la municipalité: <a href="http://saint-odilon.qc.ca">saint-odilon.qc.ca</a></b>			

### Soyez pile à l'heure, vérifiez vos avertisseurs de fumée

Le SSI de Saint-Odilon, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique, vous invite à profiter du changement d'heure le 9 mars dimanche de mars pour vérifier votre avertisseur de fumée et, au besoin, remplacer la pile. Votre batterie devrait être changée à tous les changements d'heure ou au 6 mois.

Pour **vérifier votre avertisseur de fumée**, il suffit d'appuyer quelques secondes sur le bouton d'essai pour que le signal se fasse entendre. Un avertisseur en bon état émet un signal immédiatement après le déclenchement du bouton d'essai.

**Testez aussi sa capacité à détecter la fumée** en éteignant, par exemple, une chandelle près de l'avertisseur. Si votre appareil est relié à une centrale, vérifiez auprès de la compagnie si elle a bien reçu le signal.

#### Points importants à retenir :

Si votre avertisseur émet des signaux sonores intermittents, c'est que la pile est trop faible et qu'elle doit être changée. N'installez jamais de pile rechargeable.

Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol et, idéalement, dans chaque chambre à coucher, en vous assurant qu'aucun obstacle ne bloque la circulation de la fumée.

Remplacez votre avertisseur de fumée tous les 10 ans ou avant, s'il est endommagé ou défectueux. Fiez-vous à la date indiquée sur le boîtier. En l'absence d'indication, ne prenez aucun risque, remplacez-le.

Si vous êtes locataire, votre propriétaire doit vous fournir un avertisseur de fumée. On vous recommande de vérifier régulièrement son bon fonctionnement et de changer la pile, au besoin.

Robert Ruel  
 Directeur SSI Saint-Odilon  
 Caserne #1, MRC Robert-Cliche

## TRAVAUX VOIRIE (ASPHALTE, PULVÉRISATION)

Nous demandons encore cette année votre collaboration pendant la durée des travaux routiers. En effet, des travaux d'asphaltage seront effectués dans le rang 8 Est et des travaux de pulvérisation seront faits dans le rang 1 Est et le rang 8 Ouest. Ces travaux sont réalisés pour améliorer notre réseau routier et nous comprenons le désagrément que cela peut apporter.



## VITESSE ET VTT DANS NOTRE MUNICIPALITÉ



Suite à des plaintes et du mécontentement de la part de plusieurs citoyens, nous vous rappelons que la vitesse sur la rue Langevin est toujours de 50 km/h et ce, pour **tous les types de véhicules**. De plus, nous remarquons déjà le retour de certains véhicules motorisés plus bruyants et une augmentation de la vitesse. Pour déposer une plainte ou transmettre de l'information aux policiers, vous pouvez communiquer au 310-4141 ou \*4141 (service mobile). Ce service est confidentiel et votre plainte sera acheminée au poste de police de Robert-Cliche. La Municipalité n'ayant aucun pouvoir, nous vous invitons à communiquer directement avec la Sûreté du Québec afin de percevoir des résultats plus rapidement.

*La sécurité dans notre municipalité est l'affaire de tous!*

## ACCÈS VTT

L'accès aux VTT sur la Route Langevin entre le rang 4 et le rang 1 sera en vigueur **bientôt**. Nous vous rappelons que vous devez être immatriculé et assuré pour être en droit d'emprunter cette route. Nous sollicitons de votre part, encore une fois, une bonne collaboration pour maintenir un climat agréable entre VTT et résidents de Saint-Odilon-de-Granbourne.



**N'oubliez pas que ce droit d'accès peut vous être révoqué en tout temps...** Soyez prudent et bonne route!

## SALLE MUNICIPALE

La salle municipale est maintenant prête! Des travaux de peinture ont été réalisés ce printemps. Un projecteur et une toile de projection sont maintenant à votre disposition lors d'une location. Contactez-nous pour des informations supplémentaires.

## LISTE GARDIENS - GARDIENNES

Un projet de liste de gardiens-gardiennes est présentement en cours. Un lien a été ajouté sur la page web de la Municipalité pour accéder à cette liste.



Pour les gardiens et gardiennes intéressés à être inscrits sur cette liste, envoyez vos coordonnées (nom, adresse et numéro de téléphone) à l'adresse suivante : [info@saint-odilon.qc.ca](mailto:info@saint-odilon.qc.ca)

## SERVICES MUNICIPAUX PÉRIODE ESTIVALE

Service municipal	Période fermée
Bureau Municipal	21 juillet au 1er août inclusivement
Voirie	28 juillet au 1er août inclusivement
OTJ	21 juillet au 1er août inclusivement

### ÉCORÉNOV – RÉNOVATION ÉCORESPONSABLE

COMPRENANT LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES :

**UN COUP DE POUCE (LIMITE : 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2014)**

Dans le cadre de sa nouvelle politique économique du Québec « Priorité Emploi », rendue publique le 7 octobre 2013, le gouvernement du Québec offre un nouveau crédit d'impôt qui porte le nom de « ÉcoRénov ».

Ce nouveau crédit d'impôt est destiné aux particuliers qui feront exécuter, **par un entrepreneur qualifié**, des **travaux de rénovation écoresponsable** visant le lieu principal de résidence, ou leur chalet, en autant que les travaux soient réalisés **avant le 1<sup>er</sup> novembre 2014**. L'aide fiscale accordée correspond à **20%** de la partie des **dépenses admissibles** pour un particulier qui excédera les premiers 2500\$, jusqu'à concurrence d'une aide maximale de 10 000\$ par habitation admissible. Pour en savoir plus sur la liste des travaux de rénovation écoresponsable reconnus aux fins de ce crédit d'impôt, vous pouvez vous référer au bulletin d'information daté du 7 octobre 2013, portant le numéro 2013-10 à l'adresse :

[http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/bulletins/fr/BULFR\\_2013-10-f-b.pdf](http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/bulletins/fr/BULFR_2013-10-f-b.pdf)

Conservation et qualité de l'eau

Installation d'une **citerne de récupération des eaux pluviales enfouie sous terre**.

**Construction, rénovation, modification ou reconstruction d'un dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées, des eaux de cabinet d'aisances ou des eaux ménagères** conformément aux exigences du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées.

**Restauration d'une bande riveraine** conformément aux exigences de la Politique des rives, du littoral et des plaines inondables.

Cette mesure fiscale constitue un incitatif intéressant pour favoriser la mise aux normes de certaines mesures réglementaires (Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et restauration de la bande riveraine).

# L'ÉCHO sports et loisirs

**FESTIVAL RÉCRÉATIF 2014 DE ST-ODILON sous la tente.**

**24<sup>ième</sup> ÉDITION – 18-19-20 juillet 2014. ENTRÉE GRATUITE SUR LE SITE**

## PROGRAMMATION

### VENDREDI- 18 JUILLET

**5 À 8 :** 2 bières pour 6 \$.

**17h00 à 21h00 :** Musique animation avec DJ.

**19h00 à 22h00 :** Début du tournoi de balle-molle. Inscription & information

Denis Boily : 418-464-4040. Insc : 200 \$/équipe- 60% remis en bourses.

**21h00 à la fermeture :** LES TROIS AMIGOS en alternance avec MUSIQUE ANIMATION AVEC DJ.

PRIX D'ENTRÉE SOUS LA TENTE : 5 \$.



### SAMEDI : 19 JUILLET

**7h00 à 18h00 :** Début du tournoi de volley-ball. Insc. & infos : Denis Boily : 418-464-4040.

**8h00 à 21h00 :** Suite du tournoi de balle-molle.

**9h00 à 17h00 :** Début du tournoi de soccer. Infos : Denis Boily : 464-4040.

13h00 à 17h00 : Tournoi de WASHER. Inscription à partir de midi. Début : 13h00.

**12h30 à 16h30 :** JEUX GONFLABLES (dans le parc).

**20h00 :** MUSIQUE ANIMATION AVEC DJ EN ALTERNANCE AVEC

**21h00 :** ROCK'S AGES.

PRIX D'ENTRÉE SOUS LA TENTE : 5 \$.



## **DIMANCHE 20 JUILLET**

**9H30 À 12H30** : BRUNCH DU CLUB OPTIMISTE : 12 \$ adultes, 6 ans à 12 ans : 8 \$. 5 ans & moins : gratuit. Infos et carte : Stéphanie Maheux : 464-2004

**7h00 à 18h00** : Suite du tournoi de VOLLEY-BALL.

**8h00 à 18h00** : Suite du tournoi de BALLE-MOLLE.

**12H30 À 16H30** : JEUX GONFLABLES (dans le parc).

**13h00 à 17h30** : GALA D'AMATEURS AVEC LES GÉMINIX.

PRIX D'ENTRÉE SOUS LA TENTE : 5 \$.



**JEUX D'EAU-JEUX POUR ENFANTS-TABLES À PIQUE-NIQUE-GAZEBO-JEUX GONFLABLES-BALADES EN PETIT TRAIN.**

## **CAMP DE JOUR OTJ ST-ODILON**



Il est toujours temps d'inscrire vos enfants à notre camp de jour estival qui se déroulera du 23 juin au 15 août 2014. Nous serons fermés les 24 juin, 1<sup>er</sup> juillet et les deux semaines de la construction, du 21 juillet au 4 août. Coût : 10\$/enfant. Heures : 7h30 à 17h00, 5 jours/semaine.

Nous aurons deux monitrices à temps plein, une à temps partiel et un(e) stagiaire (YMCA) échange. Nos deux monitrices à temps plein seront en formation deux jours, au début juin, afin d'être en mesure de répondre aux besoins de vos enfants. Nous aurons à leur disposition des jeux d'eau, des structures sportives, gazébo, etc...afin de tous puissent s'épanouir en s'amusant.

## EXPOSITION AGRICOLE & FORESTIÈRE 2014.

Notre 8<sup>ième</sup> édition a connu un franc succès. Beaucoup d'affluence sur le site nous confirme l'intérêt des gens à notre activité. Merci beaucoup à tous nos bénévoles qui encore une fois ont réussi à faire de cette fin de semaine une grande réussite. Voici les gagnants de nos différents tirages :



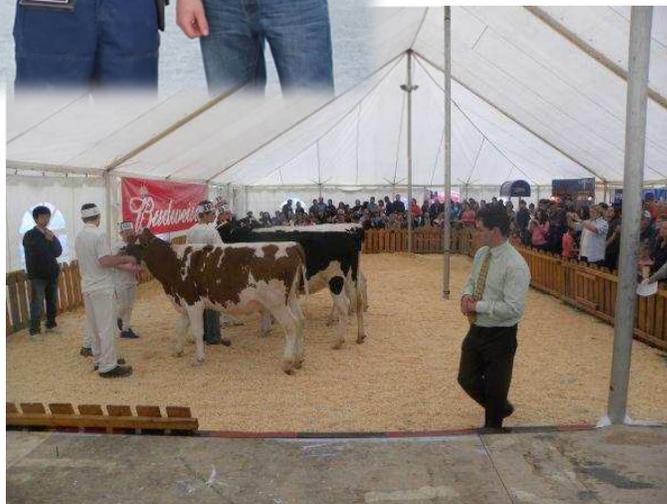
**MINI 4 ROUES** : Gilles Perron, Frampton.

**ENSEMBLE STIHL** : Henri-Paul Drouin, St-Odilon.

**SPA-CACHE À MAXIME** : Lucille Carbonneau, St-Odilon.

**100 \$ DE LA MUNICIPALITÉ**: Pierre-Paul Bellavance, Lac-Etchemin. David Bernard, Beauceville. Jonathan Bisson, St-Odilon. Vincent Pouliot, St-Odilon. Sonia Paquet, St-Théophile.

### Gagnants concours sciage





# Devils Ice

La ligue de hockey féminine de développement du Québec est fièrement représentée en Chaudière Appalaches avec les Devils Ice. Quatre filles de St-Odilon sont présentes dans cette ligue et voici leur exploit de la fin de saison :

La fin de semaine dernière (10-13 avril 2014), 4 filles de St-Odilon sont allées à la coupe Dodge de hockey féminin à Gatineau, toutes les meilleures équipes de la Province de Québec y étaient. Pour représenter le Midget AA, il y avait Alexandra Pouliot (fille de Frédéric Pouliot et Véronique Jacques) leur équipe a remporté la médaille d'argent. Aussi pour le Bantam AA, les représentantes étaient Emmy et Gabrielle Fecteau (fille de Virginie Roy et Philippe Fecteau) et Alicia Vachon (fille de Erika Bilo-deau et Patrick Vachon) elles ont remporté la médaille de bronze.

Beau parcours et une fin de saison inoubliable pour ces filles.



**Coupe Dodge Outaouais**  
10 au 13 avril 2014

## La MRC Robert-Cliche dévoile ses premiers aînés en or

**Beauceville, 2 mai 2014** — La MRC Robert-Cliche tenait aujourd'hui sa première édition du gala *Aîné en or* dans les locaux de la municipalité de Saint-Jules. Ce gala visait à reconnaître l'implication, l'expérience et les compétences d'aînés qui font une différence positive dans leur milieu de vie. Chacune des municipalités de la MRC Robert-Cliche a fait un lauréat, qui a été dévoilé lors du gala reconnaissance. Cette activité venait clore la campagne de sensibilisation à l'inclusion sociale des aînés que la MRC Robert-Cliche a entamée l'automne dernier dans le cadre de son projet *Municipalité amie des aînés*.

### Une fierté pour la MRC

Monsieur Jean-Rock Veilleux, préfet, a largement souligné la richesse que représentent des aînés en or pour la MRC : « Je tiens à souligner à l'occasion de ce gala à quel point je suis fier de pouvoir compter sur des citoyens tels que vous. Des citoyens qui ont à cœur leur communauté, qui en font la force et le dynamisme. Des citoyens hors pair sans qui nos municipalités ne seraient pas les mêmes. À travers vos actions, vos idées et votre temps, vous participez à créer des milieux de vie agréables, vivants et qui font notre richesse et notre fierté. Je veux vous dire merci, merci d'être là, merci de travailler pour notre milieu, merci de prendre à cœur le bien-être de vos communautés. »

### D'autres actions pour les aînés en vue

La MRC en profite pour souligner que le gala est l'une des premières retombées concrètes du projet *Municipalité amie des aînés*. Elle précise qu'un plan d'action visant à améliorer les milieux de vie pour les aînés est présentement en réflexion et que les résultats devraient être annoncés au courant de l'automne prochain. On peut donc s'attendre à d'autres actions du genre dans le cadre de ce plan d'action qui se déploiera de 2015 à 2018.



**Notre lauréate, Mme Hélène Hinds, 4e à partir de la droite.**

**Bravo Mme Hinds, nous sommes fiers de vous.**

**Merci pour votre implication.**



## Des nouvelles du cercle des Fermières

À la réunion d'avril, nous avons présenté les jeunes artisanes qui ont participé au concours d'artisanat jeunesse.

Ce sont Marika Maheu, Lyvia Maheu, Sara Therrien et Catherine Roy accompagnées de Marie-Rose Poulin responsable du Comité.



Au mois de mai, ce fut la présentation des jeunes bébés de l'année, à qui nous avons donné une couverture de bébé.

À l'expo agricole, le 25 mai, c'est Mme Aurée St-Hilaire qui a gagné la magnifique couverture confectionnée par nos fermières.

Bon été à tous !

Le Conseil des Fermières de Saint-Odilon.



## CAMPAGNE DE FINANCEMENT ECOLE ARC-EN-CIEL

Si vous avez des vêtements, chaussures et articles de literie à donner, l'école Arc-en-ciel récoltera les articles en septembre pour sa campagne de financement. Merci de nous réserver les articles dont vous n'avez plus besoin. Pour plus de renseignements communiquez avec Véronique Jacques au 418-464-4624

## HLM SAINT-ODILON

Il y a deux logements libres au HLM de St-Odilon, au premier étage, un logement avec vue sur l'école et un autre avec vue à l'arrière. Buanderie sur chaque étage, grand casier (locker) au sous-sol pour chaque locataire. Si vous êtes intéressé à visiter veuillez communiquer avec Sylvie au (418) 464-4279.



# OPTI-DILON

VOTRE BULLETIN D'INFORMATION DU CLUB OPTIMISTE.

Le Club Optimiste de Saint-Odilon organise un

## PIQUE-NIQUE FAMILIAL ET SUPER SPECTACLE

# Charlie et Cuttie

Le spectacle "Charlie et Cuttie" sera présenté sur le terrain de soccer de l'O.T.J. Saint-Odilon le tout précédé d'un pique-nique familial (*apportez votre lunch*). Par la suite, les enfants pourront s'amuser dans l'aire de jeux et dans les jeux d'eau.

- Quand :** Samedi 28 juin
- Où :** Sur le site de l'O.T.J. (aire de jeux et terrain de soccer)
- Heure :** Début du pique-nique à 12h  
Début du spectacle à 13h30
- Coût :** Ces activités sont entièrement gratuites. Elles sont offertes par le Club optimiste de Saint-Odilon.



Un merci spécial au **Marché Richelieu** qui fournira gratuitement un petit jus aux enfants présents lors du spectacle.

À noter qu'en cas de pluie les activités auront lieu, mais à la salle municipale.

## BRUNCH BÉNÉFICE

Le Club optimiste de Saint-Odilon organise un **brunch bénéfice** en collaboration avec l'O.T.J. de Saint-Odilon dans le cadre du festival récréatif.

**Quand :** Dimanche 20 juillet de 9h30 à 12h30

**Coût :** Adulte : 12\$  
Enfant (6 à 12 ans) : 8\$  
Enfant (5 ans et moins) : gratuit

Les billets sont en vente *dès maintenant* auprès de certains membres du Club optimiste.

**Pour information : Stéphanie Maheux 418-464-2004**

## Alain Cloutier, Bénévole de l'année

*Je suis fier d'être là pour apporter mon soutien à mon comité des loisirs et aux citoyens de ma paroisse. C'est une fierté pour moi de faire partie d'une équipe de bénévoles. Nous décomptons plusieurs activités dans notre programme des loisirs et nous vous attendons en grand nombre pour nous encourager et y participer. Quand on fait du bénévolat, ce n'est pas une corvée, mais plutôt pour s'amuser. Je suis fier de faire partie du conseil d'administration de l'O.T.J. Saint Odilon, Coopérative de solidarité et de m'impliquer dans ma communauté.*



**Merci Alain pour ton dévouement**

Le Conseil municipal

# TERRAINS RÉSIDENTIELS

PRÊTS À CONSTRUIRE
  FUTUR DÉVELOPPEMENT

AIDES CONSTRUCTION DISPONIBLES  
POUR PLUS D'INFORMATIONS

## 418-464-4801

## ■ Votre Conseil Municipal

### ■ Maire:

■ Monsieur André Labbé

### ■ Conseillers:

■ Mesdames Denise Roy

■ Lynda Poulin

■ Marjolaine Deblois

■ Messieurs Alain St-Hilaire

■ Patrice Giguère

■ Mario Boily

## ■ Les Séances régulières du Conseil

### ■ Calendrier 2014

■ 6 janvier-3 février-3 mars-7 avril-5 mai-

■ 2 juin-7 juillet-5 août-2 septembre-

■ 6 octobre-3 novembre-1 décembre.

### ■ C'est à vous de prendre la parole

■ A chaque séance publique du conseil, une période de questions ou d'opinions est réservée aux citoyens qui veulent prendre la parole. Tous les sujets concernant la vie de la municipalité sont permis sous réserve de l'acceptation par le maire.

Le Bureau Municipal est situé au  
111, rue de l'hôtel de ville à  
St-Odilon-de-Cranbourne, G0S 3A0  
Tél: 418-464-4801

Télécopieur: 418-464-4800

Courriel: [info@saint-odilon.qc.ca](mailto:info@saint-odilon.qc.ca)

Directrice générale-secrétaire-trésorière:

Mme Dominique Giguère

Secrétaire adjointe: Mme Stéphanie Maheux

## ■ Bibliothèque Municipale

111, rue de l'hôtel de ville

Heures d'ouvertures:

JEUDEI: 14h à 16h et 18:30h à 20:30h

VENDREDI: 18:30h à 20:30h



**Heures d'ouvertures:** du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16:45h

Et le vendredi de 8h à 12h

## ■ Politique concernant l'édition du bulletin municipal

La municipalité de Saint-Odilon offre l'opportunité aux organismes sportifs et communautaires d'informer la collectivité de Saint-Odilon concernant leurs activités, rencontres et réunions.

Le comité mis en place se réserve le droit de refuser les textes inadéquats ou irrespectueux et non conformes.

S.v.p. veuillez respecter la date de tombée de chaque édition qui est indiquée sur la page couverture.

Tous les textes peuvent être acheminés à la Municipalité ou par courrier électronique à l'adresse suivante:

[stephanie.maheux@saint-odilon.qc.ca](mailto:stephanie.maheux@saint-odilon.qc.ca)